



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

| | |
|-------------------|-------------------------|
| Nombre de membres | |
| Effectif légal | Présents ou représentés |
| 39 | 37 dont 6 pouvoirs |

Date de convocation : **9 novembre 2021**
Date d'affichage : **9 novembre 2021**

SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize du mois de novembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle polyvalente de Bussières-et-Pruns.

Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Catherine CUZIN, Patrice DARPOUX, Claude DENIER, Carmen FUENTES (suppléante de Stéphane BARDIN), Fabienne GASTON, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Guillaume LAURENT, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Françoise MECHIN-VERNIER, Pascale MORIN, Saïd MOURTADA (suppléant de David DESPAX), Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Dominique TIXIER, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Christelle CHAMPOMIER a donné pouvoir à Gilles MAS
André DEMAY a donné pouvoir à Loïc CHATARD
Jean-Luc LAQUENAIRE a donné pouvoir à Françoise MECHIN-VERNIER
Matéo MOREL a donné pouvoir à Claude RAYNAUD
Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT
Vanessa ROLLET a donné pouvoir à Luc CHAPUT

Absents représentés :

Stéphane BARDIN, David DESPAX

Absents :

Pierre LYAN, Roland GENESTIER

Secrétaire de séance : Loïc CHATARD

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2021-157 : LECTURE PUBLIQUE - MODIFICATION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE
RELATIF AUX EQUIPEMENTS CULTURELS

Rapporteur : Stéphane CHABANON

*Vu la délibération n°2018-98 du 18 septembre 2018 du conseil communautaire de la communauté de communes Plaine Limagne,
Vu la délibération n°2021.10.96 du 21 octobre 2021 du conseil municipal de la commune de Maringues validant le principe du transfert de la médiathèque municipale à la communauté de communes Plaine Limagne,*

L'extension du réseau de lecture publique sur le territoire de Plaine Limagne répond à une réalité territoriale : les populations vivent dans des bassins de vie composés de plusieurs territoires diversement dotés et complémentaires entre eux. Les habitants jouent naturellement sur cette complémentarité pour accéder à de meilleurs services, notamment en médiathèques.

Afin d'améliorer les services aux usagers dans un contexte de maîtrise des coûts et de répondre à cette réalité territoriale, l'intégration de la médiathèque de Maringues apparaît souhaitable et complémentaire avec la construction d'une médiathèque à Randan.

L'enjeu est d'offrir un service de lecture publique optimal à l'échelle du territoire par l'accroissement des publics touchés et l'équité d'accès à l'information et à la documentation.

Les objectifs attendus de cette intégration :

- Une efficacité accrue grâce à la mutualisation :
 - Mise en commun de moyens humains, matériels, financiers, logistiques, de communication
 - Baisse des coûts, économies d'échelles (informatique, matériels, collections...)
 - Traitement partagé des documents avec la médiathèque départementale pour plus d'efficacité
 - Temps d'organisation
- Plus de services à la population :
 - Enrichissement de l'offre documentaire : le recensement de l'ensemble des collections présentes dans les différentes bibliothèques au sein d'un catalogue unique, informatisé, permet de proposer au public une offre élargie.
 - Carte unique permettant d'emprunter dans n'importe quel point du réseau.
 - Circulation des documents : l'utilisateur peut accéder à cette offre enrichie de documents soit en se déplaçant jusqu'à la bibliothèque pour y emprunter le document souhaité, soit le document lui est apporté dans la bibliothèque qu'il a l'habitude de fréquenter.
 - Enrichissement de l'offre d'animation et de promotion des collections et services : actions culturelles coproduites et coordonnées au niveau intercommunal. Les actions du réseau et du territoire gagnent en envergure et par conséquent en visibilité.
- Un maillage plus dynamique :
 - Équipements complémentaires
 - Mutualisation des compétences
 - Échanges de bonnes pratiques
 - Projets partagés fédérateurs
- Une forte contribution à l'identité et à l'image de l'intercommunalité :
 - Des services « réseau » au quotidien pour les habitants
 - Communication commune ou coordonnée

Ainsi, et afin de débiter les opérations visant au transfert de la médiathèque de Maringues à Plaine Limagne, il est proposé de modifier l'intérêt communautaire de la compétence facultative « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipement de l'enseignement pré élémentaire et élémentaire » tel que défini dans la délibération 2018-98 comme suit :

- Médiathèque-ludothèque d'Aigueperse, sise à la Maison Nord Limagne - Aigueperse,
- Médiathèque-ludothèque de Maringues, sise en l'Hôtel des ducs de Bouillon - Maringues,
- Médiathèque-ludothèque de Randan, sise à l'ancienne école Saint-Louis - Randan,
- Salle d'exposition sise à la Maison Nord Limagne - Aigueperse,
- Salle d'exposition sise en l'Hôtel des ducs de Bouillon - Maringues.
- Auditorium, sis à l'arrière de l'ancienne école Saint-Louis - Randan

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à 36 voix pour et 1 contre de modifier l'intérêt communautaire de la compétence facultative « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipement de l'enseignement pré élémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire » comme indiqué ci-avant.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.
Au Registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire
A Aigueperse, le 29/11/2021.
Le président,

Le président,

Claude RAYNAUD



